

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*==\*

Présents : M. Pierre GUEYDON. M. Franck BOUDOT. M. Jean-Paul BAJAS. Mme Valérie MAKOWKA. M. Pascal DARMEZIN. Mme Marie-Claude GIRIN. M. Gilles GOY. M. Jean-François PORTHIER. M. Sébastien CHAPPUY, Mme Marie-Claude GRAND. M. Pascal BRUN.

Absents : Mme Jeanine DELETRE. M. Jean-Paul BRUN. Mme Valérie MARTIN (pouvoir à M. Pierre GUEYDON). Mme Aurélie POMMIER.

Mme Valérie MAKOWKA a été nommée secrétaire.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2017

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2017.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### Centre social d'Amplepuis : participation financière au fonctionnement du centre multi-accueil la Mouffletterie

Après clôture des comptes de l'exercice 2016, le Centre Social d'Amplepuis a transmis en mairie le montant de la participation financière de la commune au fonctionnement du centre multi-accueil « La Mouffletterie » soit 2 230,97 €. Pour mémoire, à la clôture des comptes de l'exercice 2015, le montant était de 1 016,55 €.

Lors de sa séance du 20 octobre 2017, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter l'examen du versement de cette prestation à la séance suivante pour permettre à Valérie MAKOWKA, nouvelle représentante, de se renseigner sur les causes de l'évolution de cette participation.

Valérie MAKOWKA a rencontré madame LANCELOT du Centre Social d'Amplepuis le 7 décembre dernier et a expliqué à l'assemblée que la hausse de la participation communale était principalement due à l'accroissement du nombre de lits (de 22 à 30 lits) et à la perception d'une subvention exceptionnelle l'année précédente en raison de leur déménagement dans des nouveaux locaux.

Pour mémoire, voici les participations demandées sur les 4 derniers exercices :

2016 : 2 230,97 €  
2015 : 1 016,55 €  
2014 : 3 526,27 €  
2013 : 2 651,84 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser le versement de cette participation financière.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Centre de gestion du Rhône : Avenant à la convention « Service Médecine préventive »**

Monsieur le Maire a rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la participation financière de la commune versée au Centre de Gestion du Rhône en contrepartie des interventions du service de médecine préventive est assise sur le taux de 0,36% de la masse salariale.

Aussi, dans le contexte actuel de pénurie de médecins en général mais surtout de médecins de prévention, le Centre de gestion a souhaité recruter des infirmiers en santé au travail afin de pérenniser ce service auprès des collectivités adhérentes.

A ce titre, monsieur le Maire a indiqué que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de porter le taux de cotisation de 0,36 % à 0,37 % de la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il est demandé au conseil municipal de renouveler la convention n° M 16-2014 « mission médecine préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant 2018 relatif à ladite convention et de préciser que les crédits seront inscrits au budget 2018.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

*A titre d'information, le montant réglé à ce titre pour l'année 2017 était de 656.94 €.*

### **Centre de gestion du Rhône : Avenant à la convention « Service Assistance juridique »**

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que la commune a signé une convention d'assistance juridique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône.

Il a précisé que chaque adhérent doit s'acquitter d'une participation forfaitaire qui est fonction de sa population (année N-1) et d'un tarif de 0,85 € (pour mémoire 0.84 € en 2017) par habitant (*pour les communes de 501 à 5 500 habitants*) défini par le Conseil d'administration du Centre de Gestion.

Ainsi, compte tenu de la population (1 243 habitants), la participation de la commune s'élèvera à 1056.00 € (pour mémoire 1024 € en 2017) pour l'année 2018.

Il a indiqué qu'un avenant doit être signé pour valider cette nouvelle participation financière.

Il est demandé au conseil municipal de renouveler la convention n°06.03 « mission assistance juridique » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant 2018 relatif à ladite convention et de préciser que les crédits seront inscrits au budget 2018.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

**Centre de gestion du Rhône et Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) : Avenant au contrat  
« Prévoyance – maintien de salaire »**

Monsieur le Maire a rappelé que la commune propose à ses agents un contrat de groupe pour la prévoyance – maintien de salaire.

Le Centre de gestion (CDG) exige dans son cahier des charges que la MNT limite son augmentation annuelle du taux de cotisation à 5% maximum. Cette année, compte-tenu de la hausse des arrêts de travail de longue durée au niveau national depuis plusieurs années et pour maintenir un bon niveau de garantie aux agents, le Conseil d'administration du CDG, en concertation avec la MNT, a décidé d'augmenter la cotisation annuelle pour les agents de 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le taux de cotisation pour les agents passera donc de 1,28% pour 2017 à 1,34% pour 2018.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de prévoyance 069214-PVC\_00.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

**Indemnité de gardiennage de l'église pour 2017**

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que la commune verse chaque année une indemnité au gardien de l'église communale. Il a précisé que deux personnes assurent le gardiennage de l'église sur notre commune : Madame VIGNON France et Madame VAUDEY Monique, résidant toutes les deux sur la commune.

Pour information, cette indemnité est fixée par la circulaire ministérielle n° 386 du 5 avril 2017 qui précise que le plafond à ne pas dépasser est de 479,86 €.

Il est demandé au conseil municipal de fixer à 320.00 € comme l'année précédente l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2017, de préciser que cette indemnité sera versée pour moitié à Madame VIGNON France et pour moitié à Madame VAUDEY Monique.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

**COR – Tracé de VTT – Site VTT FFC du Beaujolais Vert**

Monsieur le Maire a expliqué que la COR souhaite valoriser ses activités touristiques en devenant une destination d'activités de pleine nature, notamment les sports de loisirs dans le Beaujolais Vert.

A ce titre, la COR souhaite développer un espace de VTT labellisé par la Fédération Française de Cyclisme. Plusieurs circuits seront proposés au départ de Cublize, St Clément sur Valsonne, Grandris ainsi qu'un Tour de Pays.

Les tracés passant sur la Commune, une délibération doit être prise prenant acte de ce tracé et s'engageant à laisser ces chemins d'intérêt touristique ouverts, à ne pas les aliéner, y maintenir la libre circulation, en empêcher la clôture, en accepter le balisage et prévoir un itinéraire de remplacement en cas de modification.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite délibération ainsi que l'autorisation de balisage.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

**Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 dans l'attente du vote du budget**

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. »*

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article susvisé en l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2018 :

Montant des dépenses d'investissement budgétisées en 2017 (opérations d'équipement) <i>(chapitres 20-21-23)</i>	285 669.00 €
Montant des dépenses d'investissement autorisées avant le vote du Budget Primitif 2018 (opérations d'équipement) <i>(285 669 x 25 %)</i>	71 417.25 €

Répartis comme suit :

N° opérations	Budget 2017	25 %
225 – Terrains voirie	1 147.00	286.75
311 – Abords du presbytère	2 353.00	588.25
337 – Matériel informatique	4 374.00	1 093.50
367 – Elaboration d'un PLU	16 475.00	4 118.75
374 – Travaux groupe scolaire	13 042.00	3 260.50
386 – Accessibilité salle hors-sac	32 033.00	8 008.25
392 – Extincteurs	1 000.00	250.00
394 – Salle du groupe scolaire	2 079.00	519.75
401 – Guirlandes lumineuses	1 200.00	300.00

402 – Voirie	36 777.00	9 194.25
403 – Réfection bâtiments communaux	44 189.00	11 047.25
405 – Isolation thermique groupe scolaire	87 800.00	21 950.00
406 – Sports – Divers aménagement	18 000.00	4 500.00
407 – Equipement salle communale et divers	25 200.00	6 300.00
<b>TOTAL opérations équipement</b>	<b>285 669.00</b>	<b>71 417.25</b>

*Adopté par 10 voix pour et 2 abstentions des membres présents.*

### **Approbation du choix du candidat dans le cadre du marché public « Isolation thermique du groupe scolaire »**

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 15/12/2017 à 14h30 pour l'ouverture des plis reçus et le 20/12/2017 à 8h00 pour le classement et le choix du candidat retenu.

Monsieur Jean-Paul BAJAS, adjoint chargé des bâtiments, a présenté la méthode retenue pour déterminer le choix du candidat.

En fonction des critères pris en compte, monsieur le Maire a indiqué aux membres du conseil que la Commission d'appels d'offres a retenu l'offre de l'entreprise Aubonnet.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce choix.

*Adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **Questions diverses**

**DDTR/Métropole de Lyon** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réglementation permanente de la circulation est mise en place sur les portions d'autoroutes A6/A7 entre Limonest et Ternay.

L'arrêté n°DDT-SST-36-2017-11 en interdit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'accès aux poids lourds de marchandises en transit de plus de 7,5 tonnes.

**Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS)** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SDMIS a transmis le montant de la cotisation de la commune pour l'année 2018 : 19 712 € (pour mémoire : 19 321 € en 2017)

**Numérotation et adressage communal** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département du Rhône a décidé d'octroyer une aide de 5 000 € au titre des amendes de police.

**Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2017** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département du Rhône a décidé de reverser la somme de 3 147,04 € à la commune.

**Isolation thermique du groupe scolaire** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département du Rhône a décidé d'octroyer une subvention de 26 000 € à la commune pour la réalisation de ces travaux.

**Plan Local d'Urbanisme (PLU):** Monsieur le Maire informe les élus que suite à la réalisation du PLU, la Préfecture du Rhône a décidé d'octroyer la somme de 2 616 € dans le cadre de la « Répartition du concours particulier créée au sein de la dotation générale : Financement des documents d'urbanisme 2017 »

**Exonération Taxe d'habitation :** Monsieur le Maire a expliqué aux membres du conseil que la future réforme de la taxe d'habitation votée dans la loi de finances 2018 par l'Assemblée Nationale prévoyait une exonération progressive sur 3 ans. En 2018, il est prévu une exonération de 30 % du montant de la taxe d'habitation pour les ménages remplissant les critères définis par l'Etat. En 2019, cette exonération passera à 65 %, pour arriver à une exonération totale en 2020. Le coût global estimé de cette mesure est de 3 milliards d'€ en 2018, 6,6 milliards d'€ en 2019 et plus de 10 milliards d'€ en 2020.

Il s'agit maintenant de savoir si cette perte pour les communes sera compensée par l'Etat...

Monsieur le Maire a indiqué, à titre d'information, que la taxe d'habitation perçue par la commune s'élève à 68 482 € pour l'année 2017.

**Taxe ordures ménagères :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant de la taxe d'ordures ménagères payé à la COR est de 1766 € pour l'année 2017.

**Brigades vertes :** Monsieur le Maire informe les élus que le montant de la prestation des Brigades vertes va augmenter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 300 € / jour d'intervention pour une brigade de 3-4 personnes. (Pour mémoire, jusqu'à présent la collectivité payait uniquement les repas)

**COR – Projet de développement du photovoltaïque :** La COR a invité les communes à proposer des bâtiments qui pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques. La commune a déposé un dossier de candidature au mois de novembre pour le groupe scolaire. L'étude de faisabilité par la COR est en cours.

**Certificat d'économie d'énergie (CEE) :** Monsieur le Maire informe les élus que, dans le cadre du projet d'isolation thermique du groupe scolaire, la commune a fait une demande de CEE auprès du prestataire Economie d'Energie.

Monsieur le Maire a rappelé le principe : les entreprises polluantes versent des aides aux collectivités ou particuliers qui réalisent des projets conduisant à des économies d'énergie.

**Constructions de l'OPAC du Rhône :** Monsieur le Maire informe que la commission d'attribution des logements de l'OPAC se tiendra le 16 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

*Fait à Saint-Jean-la-Bussière le 21 décembre 2017.*

Le Maire,

